

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

102EME CONSEIL D'ADMINISTRATION (10 JUILLET 2024)

première séance présidée par Franck LEROY - adoption du rapport d'activité de l'année 2023

Paris, le 18 juillet 2024 – Nommé le 5 juin 2024 par le Président de la République, M. Franck LEROY a présidé le 10 juillet 2024 pour la première fois le Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France).

M. Franck LEROY a présenté les **orientations stratégiques** qu'il donnera à sa présidence, :

1. **garantir**, dans le **temps long**, la poursuite des engagements de l'Etat sur les territoires, auprès des maîtres d'ouvrage et des citoyens ;
2. **faciliter la transition écologique** en priorisant les mobilités décarbonées ;
3. **conforter** la dynamique de **transparence** en portant de manière visible l'action de l'Etat.

Adoption du rapport d'activité 2023 de l'Agence : vision globale et nouveautés

Le rapport d'activité 2023 de l'Agence a été adopté à l'occasion de ce 102ème Conseil d'administration de l'AFIT France. Cet exercice a confirmé la montée en puissance des financements en faveur des infrastructures de transport, notamment pour les modes alternatifs à la route, qui constituent deux tiers des dépenses. L'AFIT France a poursuivi le financement de projets structurants et durables, en témoignent le lancement de la modernisation de l'axe Paris-Clermont-Ferrand et Paris-Limoges-Toulouse.

En 2023, les financements de l'AFIT France aux infrastructures de transport se sont élevés à **3 506 millions d'euros (M€)** en autorisations d'engagement, et à **3 586 M€** en crédits de paiement.

Par mode de transport, le montant des financements s'est élevé comme suit :

- Le premier poste de dépense était destiné au **transport ferroviaire**, avec **37 %** (1 318 M€) d'autorisations d'engagement et **36 %** (1 277 €) en crédits de paiement ;
- Le deuxième poste de dépense était relatif aux **infrastructures routières**, avec **32 %** (1 124 M€) d'autorisations d'engagement et **34 %** (1 229 M€) de crédits de paiement, dont plus de la moitié (637 M€) a bénéficié à la régénération et la modernisation du réseau routier national existant ;

- Les **transports collectifs et mobilités actives**, troisième poste de dépense qui s'est élevé à **22%** (757 M€) d'autorisations d'engagement et **21 %** (745 M€) de crédits de paiement ;
- Les **voies navigables et ports maritimes** se placent en quatrième poste de dépense, avec **8%** (278,6 M€) d'autorisation d'engagement et **6 %** (222 M€) de crédits de paiement ;
- Enfin, les **programmes exceptionnels** se sont élevés à **1 %** (29,1 M€) en autorisations d'engagement et **3 %** (112 M€) en crédits de paiement.

Les **ressources affectées** pour un montant global de 3 689 M€ ont été générées par des recettes provenant des mobilités routières et aériennes : une partie de la TICPE (**52 %**), les concessions autoroutières (**26 %**), une partie de la contribution solidaire sur les billets d'avion (**6 %**) et des amendes radar (**5 %**). Pour le financement du plan de relance, l'Agence a bénéficié de subventions budgétaires (**11 %**).

Plus qu'un simple opérateur financier, l'AFIT France a participé à la réflexion de la transition écologique de la mobilité. En 2023, elle a organisé avec ses partenaires, la deuxième édition du Hackathon européen 'mobilités durables' et une conférence dédiée aux mobilités actives au Parlement européen.

La publication du rapport d'activité sur le site internet interviendra prochainement.

Conventions de financement approuvées

7 conventions et un avenant de financement d'infrastructures ont été approuvés, ce qui permet d'engager la totalité du budget programmé en 2024 pour le fret ferroviaire, porté cette année à 140,1 M€. Ces investissements participent à l'objectif de **doubler la part modale du rail pour le transport de marchandises** en une décennie prévu par la loi 'Climat et résilience'¹ et la Stratégie nationale de développement du fret ferroviaire².

La liste complète des conventions approuvées est accessible sur le site internet de l'Agence.

Agenda

Le prochain Conseil d'administration de l'AFIT France est prévu le mercredi 23 octobre 2024 (date à confirmer).

Sur l'AFIT France : L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) est un établissement public national ayant pour mission de participer au financement de projets d'infrastructures de transport et de mobilités. Ses champs d'intervention vont de la ligne à grande vitesse (LGV), des infrastructures routières, des transports en commun, des ports maritimes et voies navigables, à la continuité cyclable en passant par le littoral.

L'AFIT France met en œuvre la programmation de la loi d'orientation des mobilités ainsi que le volet transport du plan de relance, et co-finance de grands projets structurants, la modernisation d'infrastructures de transport et leur régénération.

En 2024, le budget annuel de l'Agence est de plus de 4,5 milliards d'euros. L'AFIT France est administrée par un conseil d'administration dont le président est nommé par le Président de la République. Les ressources de l'Agence proviennent de recettes affectées issues des mobilités

¹ Loi n°2021-1104

² Décret n° 2022-399 du 18 mars 2022 en application de la loi d'orientation des mobilités.

carbonées : taxes sur les carburants et le transport aérien, taxe et redevance versées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes et amendes des radars automatiques.

Pour en savoir plus : www.afit-france.fr. Vous y trouverez notamment : les rapports d'activité – le [rapport d'activité 2022](#), les budgets, les communiqués de presse, le relevé des délibérations du Conseil d'administration. Le **rapport d'activité 2023** sera publié prochainement.

Contacts presse du ministère chargé des transports

Tél : 01 40 81 10 86

Mél : presse.mt@ecologie-territoires.gouv.fr

Contact presse de l'AFIT France

Tél : 01 40 81 72 78

Mél : katrin.moosbrugger@afit-france.fr